

SIMONI-AUREMBOU, Marie-Rose (éd.) (2000): *Français du Canada - Français de France: Actes du cinquième Colloque international de Bellême du 5 au 7 juin 1997*. Tübingen: Niemeyer, 329 pages. (série *Canadiana Romanica* n° 13).

Les colloques *Français du Canada - Français de France*, dont les actes sont régulièrement publiés chez Niemeyer dans la série *Canadiana Romanica*, réunissent tous les trois ou quatre ans des chercheurs s'intéressant au français du Canada et de l'ouest d'oïl. L'ouvrage recensé (Bellême 1997; organisatrice: Marie-Rose Simoni-Aurembou) regroupe 19 communications, signées par 22 conférenciers. Plusieurs d'entre eux sont des habitués de cette série; on se permettra d'observer que les colloques *Français du Canada - Français de France* gagneraient sûrement à s'ouvrir à d'autres points de vue.¹ On remarque un certain déséquilibre dans la taille respective des contributions: alors que la plupart des auteurs ont accepté de proposer un article d'une quinzaine de pages, Beatrice Bagola et Brigitte Horiot se sont limitées à huit pages chacune (en incluant carte, discussion et bibliographie); le record du laconisme est toutefois détenu par H. Cajolet-Laganière, P. Martel et M. Théoret, qui se partagent à trois un article de 9 pages. A l'autre extrémité, on retrouve l'article fleuve de Cl. Verreault et Th. Lavoie (42 pages); quant à S. Golopentia, elle signe toute seule un texte de 25 pages. L'ouvrage est divisé en trois grandes parties: «I. Français du Canada - Français de France» (section qui se subdivise à son tour en deux sous-ensembles: 'Histoire du *bon usage* québécois' et 'Techniques et dialectes'); «Français du Canada - Contacts avec d'autres langues» (qui se divise en 'Substrat amérindien', 'Contacts avec l'anglais', 'L'italien au Québec', et 'Les Canadiens français en Nouvelle-Angleterre'); enfin, «Problèmes de contacts dans les dictionnaires».

Les coquilles et autres fautes en tout genre ne sont pas rares, mais elles se répartissent très inégalement entre les diverses contributions, ce qui signifie d'une part que certains auteurs ont été négligents, d'autre part que le travail d'édition aurait pu être mieux accompli.² On recommandera en

1. J'aimerais rappeler ici que la canadianistique allemande n'existe pas qu'à Augsburg ou à Trèves: Dresden et Leipzig publient également des choses intéressantes, qui nous changent un peu de l'ordinaire. V. par ex. Kolboom, I. / M. Lieber / E. Reichel (éds), *Le Québec: Société et Cultures. Les Enjeux identitaires d'une Francophonie lointaine*, Dresden: Dresden University Press, 1998; v. encore Erfurt, J., *De la polyphonie à la symphonie: Méthodes, théories et faits de la recherche pluridisciplinaire sur le français au Canada*, Leipzig: Leipzig Universitätsverlag, 1996.

2. Page 30, ligne 15, agrandissement de l'élite > expansion de l'élite; p. 47, l. 1, Belisle > Bélisle; p. 47, l. 13 de la note 5, Quoi qu'il en soit > Quoi qu'il en soit; p. 48, l. 35, haut-pourcentage > haut pourcentage; p. 53, l. 19, ausssi > aussi; p. 55, l. 19, les phonèmes [g] et [ʒ] > les phonèmes /g/ et /ʒ/; p. 56, l. 28, opposition > opposition; p. 94, l. 10, coïncide > coïncide; p. 122, l. 15, Ils sont dûs > Ils sont dus; p. 129, l. 21, Jonquieres > Jonquières; p. 142, l. 29, le graphème «-ng-» > le digramme «-ng-»; *ibid.*, le phonème [ŋ] > le phonème /ŋ/; p. 142, l. 32, le graphème «-dh-» > le digramme «-dh-»; p. 149, l. 30, de de Peter Kalm > de Peter Kalm; p. 159, l. 12, avoir commerce sexuelle > avoir commerce sexuel; p. 161, l. 17, les francophones d'alors aurait entendu > auraient entendu; p. 161, l. 20, supériorité Cependant > supériorité. Cependant; p. 161, l. 22, la difficulté qu'auraient eu un Français > la difficulté qu'aurait eue un Français; p. 161, l. 27-8, ont influencé la variété de la lan-

outre à C. Beutler de bien marquer l'autonomie par l'emploi des italiques, et de noter les définitions entre guillemets: une phrase comme «L'ALEC seul l'a recueilli en 2 points d'enquête, sous la forme verbale jauger, au sens de faire le réglage de la charrue» (p. 74) devrait être écrite comme suit: «L'ALEC seul l'a recueilli en deux points d'enquête, sous la forme verbale *jauger*, au sens de “faire le réglage de la charrue”». Enfin, il aurait été charitable de corriger les fautes de ponctuation de W. Sarcher, qui place systématiquement des virgules avant les subordinées relatives restrictives, suivant en cela les normes de l'allemand.

Abordons maintenant les différentes contributions. Jean-Denis Gendron nous présente quelques «Remarques sur la prononciation du français parlé au Canada sous le régime français (1608-1760)» (p. 9-23). On aurait aimé avoir sur la question le point de vue de Marie-France Caron-Leclerc, dont le mémoire de maîtrise (1989)³ et la thèse (1998)⁴ portaient tous les deux sur cette thématique. J.-D. Gendron énumère les quelques remarques d'observateurs externes que l'on a pu relever sur le français des habitants de la Nouvelle-France, et en donne une présentation et une analyse plutôt redondantes. On n'apprend rien ici que l'on ne savait déjà: on s'exprimait en Nouvelle-France dans un français privé de marques provinciales ou plébéiennes. Cela coïncide parfaitement avec les découvertes les plus récentes dans ce domaine.⁵ Curieusement, J.-D. Gendron parle de «fusion des accents»: «Il y a eu 'fusion' des accents, si l'on peut dire, pour n'en donner qu'un, qui apparaît semblable à celui de Paris.» (p. 15). C'est une façon surprenante de concevoir les choses: comment le mélange d'«accents» provinciaux aurait-il pu donner l'«accent» parisien? Il est tout de même plus facile d'admettre que la norme de l'époque, déjà très bien établie et délimitée par des restrictions aussi bien diastriques que diatopiques, sinon davantage, s'est imposée en force dans la jeune société coloniale.

La contribution de Lothar Wolf, intitulée «Aspects historiques du *bon usage* québécois» (pp. 25-35), nous rappelle que les contacts entre le Québec et la France n'ont pas été entièrement cou-

gue employée dans le Nouveau Monde et laisse même des traces > et laissé même des traces; p. 207, l. 21, lesanglicismes > les anglicismes; p. 208, l. 6, *green (au golf)* > *green* (au golf); p. 208, l. 15, autres > autres; p. 209, l. 4, inconsciente . > inconsciente.; p. 211, l. 33, *arche de Nöé* > *arche de Noé*; p. 223, corriger l'espacement du second paragraphe; p. 227, l. 24, nous examinons les d'emprunts > les emprunts; p. 229, l. 18, constitué > constitué; p. 229, l. 20-21, une immigration d'origine bretonne [...] est venu renforcer > est venue renforcer; p. 232, l. 3, l'anlais > l'anglais; p. 233, l. 5, of mixed French and Micmac indien descent > indian descent; p. 236, avant-dernière ligne, angl. *to kook* > *to cook*; p. 237, l. 5, d'autres parlers du Canada ont intégrés les mêmes mots > ont intégré; p. 237, l. 19, l'adjonction du verbe faire > du verbe *faire*; p. 237, l. 35, *drivage* [drajvəj] > *drivage* [drajvaʒ]; p. 237, l. 38, *truckage* [trɔkaj] > *truckage* [trɔkaʒ]; p. 248, l. 7, sans précédent > sans précédent; p. 256, l. 25, dūs > dus; p. 256, l. 32, venetien > vénitien; p. 256, l. 32, sicilien > sicilien; p. 257, l. 27, L'influence permanent > permanente; p. 259, l. 10, probablement > probablement; p. 259, avant-dernière ligne, informtaions > informations; p. 260, l. 21, il en a bien d'autres > il y en a bien d'autres; p. 260, l. 22, à la l'italien > à l'italien; p. 260, l. 23, nous permet à découvrir > de découvrir; p. 260, l. 27, transformations > transformations; p. 260, l. 28, dûes > dues; p. 260, l. 30, nordaméricain > nord-américain; p. 276, l. 16, sa relevance > sa pertinence; p. 283, l. 31, initiateur > initiateur; p. 286, l. 2, 300.000 francophone > francophones; p. 295, avant-dernière ligne, dénominations composés > composés; p. 298, l. 10, sur quels traits reposent cette parenté > repose cette parenté; p. 302, l. 4, description > description; p. 303, l. 25, protypique > prototypique; p. 313, dernière ligne et p. 315, l. 3, *chalenged* > *challenged*; p. 315, l. 13, main > nain.

3. *Particularités du français canadien (archaïsmes et prononciation), édition et analyse de témoignages anciens sur le français du Canada*, mémoire de maîtrise déposé à l'Université Laval, février 1989.

4. *Les témoignages anciens sur le français du Canada (du XVIIe au XIXe siècle): édition critique et analyse*, thèse de doctorat soutenue à l'Université Laval sous la direction de Claude Poirier, 1998.

5. V. Yves-Charles Morin, «The origin and development of the pronunciation of French in Québec», dans H. F. Nielsen et L. Schøsler (eds), *The Origins and Development of Emigrant Languages. Proceedings from the Second Rask Colloquium, Odense University, November 1994*, pp. 243-275; du même auteur, v. aussi «Les premiers immigrants et la prononciation du français au Québec» dans *Revue québécoise de linguistique*, vol. 31/1 (2002), pp. 39-78. On pourra se demander, en passant, pourquoi cet excellent phonologue diachronicien ne participe *jamaï* aux colloques de la série *Français du Canada - Français de France*.

pés après la Conquête; l'auteur émet l'hypothèse que la venue de nombreuses communautés religieuses originaires de France (fait historique avéré, démographiquement insignifiant mais non négligeable pour l'histoire de la formation des élites au Québec) aurait pu jouer un rôle dans la transmission de la norme européenne au Québec, norme qui comme on le sait a beaucoup évolué après la Révolution et tout au long du XIX^e siècle. Je suis un petit peu moins sceptique que mes collègues Th. Lavoie et Cl. Verreault face à cette hypothèse (v. la discussion, pp. 34-35), mais je crois que L. Wolf surestime l'importance réelle de cette présence française lorsqu'il écrit: «Grâce à ces contacts, elle [l'élite québécoise] se distinguait [...] de plus en plus du parler de la grande majorité de la population» (p. 30). Le parler des «élites», qui n'ont jamais été que des élites de second rang (ce sont les Anglais qui occupaient les premières loges), n'a jamais été bien éloigné de celui du peuple. On pourrait aussi opposer à cette hypothèse que le *r* du clergé montréalais est resté bien longtemps apical, cette prononciation étant perçue autrefois au Québec comme beaucoup plus prestigieuse que le *r* vélaire ou uvulaire; ce n'est que très récemment, dans les années 60-70 du XX^e siècle, que les élites montréalaises ont abandonné leur *r* apical, prenant soudain conscience des restrictions diastriques et diatopiques qui affectent cette prononciation en français de France.

La contribution de Walburga Sarcher («Paris entre par l'arrière-porte? A propos de l'évolution du québécois standard», pp. 37-50) souffre de sérieux problèmes méthodologiques. Son auteure a tenté d'étudier la norme phonétique du bon usage québécois en comparant des données tirées de sources de seconde main: la thèse de J.-D. Gendron,⁶ recueil d'archaïsmes en tout genre; le *Dictionnaire du français plus* (= *DFPlus* 1988) et le *Dictionnaire québécois d'aujourd'hui*⁷ (= *DQA* 1992). Elle compare ces données à celles relevées dans le *Nouveau Petit Robert* 1993 et dans le classique d'André Martinet et d'Henriette Walter, le *Dictionnaire de la prononciation française dans son usage réel*, 1973 (mais il n'est en fait jamais sollicité; l'auteure a dû être déçue de constater qu'on y trouve tout et son contraire). Or, comme Cl. Verreault l'a rappelé lors de la discussion (p. 47, n. 5), les transcriptions phonétiques du *DFPlus* reprennent (sauf pour les québécismes lexématiques) celles du dictionnaire dont il n'est qu'une adaptation, le *Dictionnaire Hachette de la langue française* (1987). Quant au *DQA*, il ne s'est même pas donné la peine de distinguer les /ɛ/ brefs des /ɛ:/ longs («[...] ce n'est pas à un dictionnaire d'apprentissage général que revient la tâche de s'attaquer à cette description», v. p. XV de l'intr. de ce dictionnaire). Dès lors, toute tentative d'analyse basée sur ces sources est vouée à l'échec. W. Sarcher se permet d'affirmer: «Quoiqu'il [sic] en soit des raisons évoquées par Cl. Verreault pour expliquer une certaine hétérogénéité du *DFPlus*, nous ne saurons probablement jamais si la prononciation des mots, [sic

6. *Tendances phonétiques du français parlé au Canada*, Paris-Québec: Klincksieck, 1966.

7. Sur ces dictionnaires, v. notre compte rendu (en collaboration avec Linda Thibault) dans *Revue de linguistique romane* 57 (1993), 577-581. Nous y attirions déjà l'attention sur les lacunes de ces dictionnaires, du point de vue de la description phonétique: «Ceci dit, les utilisateurs (on pense en particulier aux Européens, mais aussi aux non-francophones québécois et canadiens) qui cherchent des mots un tant soit peu populaires, ou qui veulent savoir comment les Québécois francophones prononcent les mots du français commun, seront mieux servis par le *DQA*. Le *DFPlus* offre une transcription phonétique en général correcte des québécismes, mais la transcription des mots du français général n'a pas été revue, ce qui a été le cas, au moins partiellement, dans le *DQA*. On regretterait tout de même la décision des auteurs du *DQA* de ne pas tenir compte de l'opposition phonologique entre /ɛ/ et /ɛ:/, très vivante en français québécois; la justification proposée dans l'introduction ne convainc guère («[...] mais ce n'est pas à un dictionnaire d'apprentissage général que revient la tâche de s'attaquer à cette description» [XV]). Cette distinction n'est pas respectée non plus dans le *DFPlus*. En outre, que dire de *arborite* [arbɔrɛt] (dans le *DQA*), alors que ce nom de marque déposée d'origine américaine se prononce [arbɔrajt]? D'une façon parallèle, *blockhaus* est transcrit [blɔkɑs] au lieu de [blɔkɑws] dans le *DQA*; s'agit-il de tentatives de transcriptions phonologiques plutôt que phonétiques, ou simplement de curieuses hypercorrections? La finale /ar/ a été transcrite par un [a] antérieur, alors que cette voyelle est franchement postérieure en français québécois devant -r final. Enfin, le développement encyclopédique de l'article *prononciation* dans le *DFPlus* gagnerait à être revu par un phonologue.» (loc. cit., p. 579). W. Sarcher aurait pu tenir compte de toutes ces remarques.

virgule] qui ne diffère pas du français parisien, a été revue ou non.» (p. 47). Or, nul n'ignore que Cl. Verreault est co-auteur de ce dictionnaire, aux côtés de Cl. Poirier et de L. Mercier. Le reste de l'article est à l'avenant. Dans le versant lexical de son étude, l'auteure entreprend de comparer le *DQA* «et son équivalent français de France, à savoir le *Robert-Micro*» (p. 46). Certes, le *DQA* a été fait à partir du *Robert-Micro*, mais son équivalent à tous les points de vue est *Le Robert Dictionnaire d'aujourd'hui* (lui aussi fait à partir du *Robert-Micro*), comme nous le rappelle d'ailleurs L. Mercier à la page 300 de l'ouvrage recensé.⁸ On pourrait encore énumérer une pléiade de petites erreurs, mais la plus grande consiste à vouloir voir dans le *DQA* le miroir d'un *bon usage* québécois, alors que ce dictionnaire est, malgré tous ses défauts, un ouvrage essentiellement descriptif (d'ailleurs, l'image qu'il renvoie à la population, en particulier à ses élites, a déplu au point de provoquer une véritable tempête médiatique au moment de sa sortie). Bref, on doit reprocher à Walburga Sarcher d'avoir travaillé essentiellement à partir de dictionnaires, alors qu'elle les méconnaît entièrement, à tous les points de vue (genèse, intentions, réception, etc.).

Il y a moins à dire sur la communication de Catherine Bougy, qui s'est penchée sur «Le français de Simon Le Marchand, bourgeois de Caen (1589-1662)» (pp. 51-65). Il s'agit de l'analyse d'un journal de 196 pages rédigé en français, entre 1610 et 1660, par un Normand fort probablement bilingue patois-français. Catherine Bougy présente le relevé des phénomènes linguistiques dus à l'interférence avec le patois normand. Exceptionnellement, il lui arrive d'en retrouver la trace au Québec, mais elle ne semble pas bien distinguer les hapax d'archives de la prononciation générale contemporaine (voire ancienne); ainsi, en parlant du maintien de la prononciation [ɛ̃] pour ce qui s'écrit <en>, elle note que «Juneau notait en 1972 qu'il existait encore dans le parler québécois». Vérification faite, les trois seules attestations sont de: fin xvii^e s.; 1821-23; 1830. La conclusion met l'accent à nouveau sur l'importance de la survivance des traits dialectaux: «Mais on a bien la preuve que son français était tout à fait compréhensible, et qu'au Québec et en Acadie les 'émigrants fondateurs' originaires de la région de Caen ont pu facilement communiquer avec ceux qui venaient d'autres régions, d'autant qu'ils avaient en commun un certain nombre de traits dialectaux, ceux des parlers de l'Ouest qui, pour la plupart, sont attestés dans le *Journal*, et dont on trouve encore actuellement trace dans les parlers du Québec ou de l'Acadie.» (p. 64). Premièrement, comme le signale l'auteure elle-même (p. 51), les Normands ne représentaient qu'un pour cent des colons en Acadie; deuxièmement, les traits «dialectaux» relevés çà et là dans des textes d'archives sont dans leur immense majorité inexistantes actuellement en français québécois (à moins qu'il ne s'agisse justement de traits du français populaire, comme *pis* pour *puis*), et n'ont probablement jamais été très répandus; troisièmement, le fait que ces locuteurs dominaient le français normatif de l'époque est tout de même plus déterminant pour leur intercompréhension que le fait qu'ils aient partagé quelques traits dialectaux.

Corinne Beutler présente ses «Recherches géolinguistiques sur les origines françaises de la charrue canadienne à rouelles décrite dans les archives» (pp. 67-85). Plus précisément, il s'agit d'un article centré sur six mots ou groupes de mots qui ont demandé des recherches particulières, «la consultation de dictionnaires et de glossaires québécois» ayant été infructueuse (p. 67). L'auteure est historienne et non linguiste; cela ne la dispense pas de connaître l'existence du *Glossaire du parler français au Canada* (= *GPFC* 1930) ainsi que du *Dictionnaire Général de la langue française au Canada* de L.-A. Bélisle, tous deux absents de sa bibliographie. Ajoutons à sa décharge qu'ils ne lui auraient pas été très utiles. Quant au *Französisches Etymologisches Wörterbuch*, il n'est cité qu'une seule fois dans tout l'article (p. 77); il aurait pourtant été souhaitable que les données lexicales soit systématiquement remplacées dans cette immense structure d'accueil du vocabulaire gallo-roman qu'est le *FEW*.

Nous abordons avec Jean-Paul Chauveau la meilleure contribution de ce recueil: «Sur les emprunts lexicaux du québécois au percheron» (pp. 87-108). Une méthodologie irréprochable a per-

8. «Nous irons d'abord du côté du *DQA*. Dans le cas du mot *merle*, la définition de ce dictionnaire est identique à celle de son pendant français, le *Robert d'aujourd'hui*.»

mis à l'auteur d'identifier un groupe de termes francisés mais empruntés au parler percheron, dans un champ lexical bien délimité et pour lequel la norme parisienne n'avait rien à offrir (matériel agricole, parties de la charrue, travaux agricoles d'été, basse-cour). Laissons la parole à l'auteur: «En bref les comparaisons menées aboutissent à la conclusion que, de tous les parlers régionaux, c'est celui du Perche qui a le plus marqué le québécois, sur le plan lexical *dans les domaines référentiels traités* [c'est moi qui souligne]. Une telle conclusion était assez inattendue et j'avoue avoir été moi-même surpris par les résultats de ma première comparaison comptable. Je l'avais entreprise avec l'idée de montrer qu'il était impossible de localiser le lexique québécois sur une carte dialectale de la France, et voilà que des relations fortes se révélaient entre le québécois et une zone précise de l'ouest de la France ! Ma surprise d'alors (cf. *CanadRom* 7, 92) me permet de comprendre les résistances de certains collègues à l'endroit de ces explications.» (p. 94). L'auteur s'applique donc à reprendre toutes les objections qui lui ont été faites une par une, et y répond de façon convaincante. Il rend compte, entre autres, d'une critique d'Yves-Charles Morin voulant que la localisation majoritaire des québécismes à laquelle il est arrivé a pu être faussée par deux faits: «l'absence de points d'atlas dans les zones rurales autour de Paris et la décadence du dialecte plus forte autour de Paris que partout ailleurs.» (p. 96). Or, d'une part, certains points d'atlas sont aux portes de Paris; d'autre part, «il est des domaines où le français n'a que très tardivement établi des ensembles lexicaux normés. C'est particulièrement le cas dans le domaine des techniques agricoles.» (p. 101). Rappelons la conclusion de l'auteur: «En fait les percheronnismes se sont implantés durablement au Québec, et sous une forme dédialectalisée, parce qu'ils comblaient un manque du lexique français, alors langue commune des populations citadines et d'une élite sociale plus intéressée par les produits et les revenus de l'agriculture que par ses tâches productives.» (p. 102).

Brigitte Horiot signe une courte contribution (8 pages incluant carte, discussion et bibliographie) intitulée «Mots poitevins et/ou saintongeais et français du Canada». La moitié du texte est consacrée aux «Types lexicaux non retenus» (pp. 110-112). Dans la suite de l'article, elle présente six mots et conclut avec justesse que «La moisson est maigre» (p. 113).

Avec «Le poitevin-saintongeais dans les parlers québécois et acadiens: aspects phonétiques» (pp. 117-133), Pierre Gauthier tente d'alimenter une controverse. Malgré ce que les témoignages d'époque (v. communication de J.-D. Gendron dans ce recueil) ainsi que les études les plus sérieuses⁹ nous permettent d'entrevoir, P. Gauthier tient à tout prix à retrouver des aspects phonétiques du poitevin-saintongeais dans les parlers québécois et acadiens. Voici comment il présente sa communication: «Le développement que je propose aujourd'hui sur la présence des éléments phonétiques provenant des parlers du Poitou, de l'Aunis et de la Saintonge dans les parlers du Québec et de l'Acadie, suppose déjà une prise de position en faveur d'une présence dialectale dans le français du Canada qui n'est pas admise par tous les spécialistes de la question. Il s'agit donc ici du point de vue d'un dialectologue européen sur une réalité linguistique américaine» (p. 117). On ne saurait mieux dire. Pour démontrer la pertinence de son point de vue, P. Gauthier traite d'abord les «Traits communs au poitevin-saintongeais, aux parlers de l'Ile-de-France et à l'ensemble ou à une partie des parlers d'oïl occidental au xviième siècle» (pp. 119-123). Par définition, ces traits ne peuvent rien nous apprendre sur l'apport propre du poitevin-saintongeais à la genèse de la phonologie québécoise ou acadienne; à quoi cette énumération sert-elle? Le deuxième ensemble regroupe les «Traits communs au poitevin-saintongeais et au parler populaire parisien au xviième siècle» (pp. 123-124): même commentaire. La troisième catégorie est consacrée aux «Traits communs au poitevin-saintongeais et à l'ensemble ou à une partie des parlers d'oïl occidental, à l'exception de l'Ile-de-France au xviième siècle» (pp. 124-126). La même critique s'applique donc elle aussi à cette catégorie; comment peut-on attribuer au poitevin-saintongeais l'existence (du reste sporadique)¹⁰ de

9. Cf. les articles d'Y.-Ch. Morin cités ci-dessus, note 5.

10. V. Juneau, M., *Contribution à l'histoire de la prononciation française au Québec*, Québec: P.U.L., 1972, pp. 93-94.

la délabialisation de la nasale [œ̃] (> [ɛ̃]) au Québec, alors que P. Gauthier admet lui-même qu'elle «affecte aujourd'hui même le français commun» (p. 125)? Quant à l'exemple [lezowt] 'les autres' pour illustrer la très improbable survivance de la diphtongue [au] «réduite à [o] au xvième siècle» (p. 124), il s'agit d'une interprétation erronée: on a affaire ici à la diphtongaison (secondaire et vraisemblablement assez récente) d'un [o:] fermé long sous l'accent, que l'on observe en franco-canadien dans des mots qui n'ont pas nécessairement un étymon en -AU-, par exemple *hôte* prononcé [owt]. Le seul autre exemple est un hapax, présenté comme suit: «Au Québec, elle [la diphtongue *au*] peut encore s'entendre dans certaines régions: Juneau (1972, 85) cite un exemple de 1713 *aonne* 'aune'.» (*ibid.*). Sommes-nous encore en 1713? Une dizaine de «Traits spécifiquement poitevins-saintongeais» clôt la démonstration (pp. 126-130). Le procédé de l'auteur consiste invariablement à citer quelques formes relevées çà et là dans des documents d'archives datant du xviii^e siècle ou tirées d'une thèse non publiée sur le parler d'un isolat acadien.¹¹ Parfois, le rapprochement entre formes est grotesque: «G. Richard a relevé deux phénomènes comparables concernant la dénasalisation de [ɛ̃] à la Baie Sainte-Marie et en Saintonge. Dans le même contexte de syllabe accentuée ouverte, nous avons en Acadie [rɔ̃] et en Saintonge [rɔ̃n] 'rien', [ʃjɔ̃n] et [ʃɔ̃n] 'chien', [bɔ̃n] et [bɔ̃] 'bien', les seules différences étant le timbre des voyelles et la non-réduction ou la réduction poitevine de la diphtongue [jẽ]. Les seules différences? Ce n'est tout de même pas négligeable! L'auteur conclut ainsi: «Le poitevin-saintongeais a participé, avec l'ensemble des autres parlers constitutifs du français canadien, à la naissance d'une base commune de traits phonétiques qui distinguent ce français du français normalisé de France.» (p. 131). Comment concilier cette affirmation avec ce que nous a rappelé la communication de J.-D. Gendron dans ce même recueil? Il ajoute: «Partout, mais plus au Québec qu'en Acadie, la dédialectalisation a fait et continue à faire son œuvre. Bien des particularités notées ici sont en voie de disparition ou ne sont plus que d'un usage populaire ou limité à de tout petits isolats. Toutefois un certain nombre de particularités d'origine dialectale (ou populaire)¹² sont restées très vivantes dans un très grand nombre de mots au point de contribuer à constituer l'accent 'canadien' avec d'autres archaïsmes et évolutions postérieures au régime français.» D'abord, la plupart des particularités notées ici ne sont pas propres au poitevin-saintongeais, ce qui infirme toute la démonstration. Ensuite, ce ne sont pas quelques hapax d'archives qui permettent de tirer des conclusions sur «l'accent» des Canadiens. L'«accent» d'une variété diatopique se définit par des régularités phonético-phonologiques, et non par des fossilisations mal attestées limitées à certains lexèmes. Enfin, aucun des traits spécifiquement poitevins-saintongeais n'est resté «très vivant dans un très grand nombre de mots»; à plus forte raison, aucun ne pourrait avoir contribué à constituer un «accent» national.

La communication de Marthe Faribault s'intitule «L'emprunt amérindien en français de la Nouvelle-France: solutions de quelques problèmes d'étymologie» (pp. 137-152). Il aurait été plus prudent de parler d'hypothèses ou de suggestions que de «solutions». Si certains des rapprochements sont plausibles, d'autres rappellent trop fâcheusement les étymologies de Ménage; l'auteure pousse parfois un peu loin le recours aux «déplacements», «variations», «affaiblissements» et autres «fautes de lecture». Il convient d'abord de respecter tant soit peu la phonétique articulaire: «la voyelle '-a-' de *-natz* pourrait correspondre à l'affaiblissement du [u] en [i], typique des dialectes du Groenland» (p. 141). Comment le graphème *a* peut-il correspondre à un [i]? En voulant démontrer que la forme *adhothuyis* relevée dans un manuscrit de Jacques Cartier provient de l'inuktitut *annguitit*, l'auteure commente le passage de *-ng-* à *-dh-* comme «un déplacement du point d'articulation, du palatal au dental» (p. 142), cela après nous avoir expliqué que *-ng-* représente le

11. Richard, G., *Comparaison entre le parler de la Baie-Sainte-Marie (Nouvelle-Ecosse, Canada) et les parlers du Haut-Poitou et de Saintonge: étude phonétique et phonologique*, thèse de doctorat, Université de Toulouse, 1991.

12. On notera que cette restriction change tout; on parle soudain de particularités populaires (donc, appartenant au diasystème de la langue française) et plus dialectales.

son [ŋ]. Il aurait donc fallu dire «du vélaire au dental», mais peu importe: de tels «déplacements» articulatoires ne vont pas de soi et requièrent une explication. On lit ensuite que «le ‘-th-’ pourrait représenter la palatalisation du [t] devant [i], qui est un trait particulier aux dialectes du Groenland» (*ibid.*). Or, est-il fréquent dans la graphie seizième de rendre la palatalisation d’un [t] par le digramme <th>? Tout l’article manque cruellement de renvois à des ouvrages spécialisés sur la phonétique et la graphie du xvi^e siècle, renvois qui auraient permis à Marthe Faribault d’étayer son propos (l’article est en revanche très riche, il faut le souligner, en renvois à des ouvrages sur les langues amérindiennes). Un autre aspect de l’argumentation de l’auteure est gênant: des faits présentés d’abord au conditionnel deviennent par la suite des données d’évidence: «Mais les formes du texte de Cartier révèlent plutôt des traits de prononciation typiques des dialectes du Groenland (palatalisation de [t] devant [i] et affaiblissement de [t] final)» (p. 143). Ce ne sont que des suppositions basées sur des graphies énigmatiques relevées dans un nombre très restreint de formes; tout développement «historique» reposant sur ces critères est oiseux. On a envie de conseiller à l’auteure une plus grande prudence, et de s’en tenir aux méthodes éprouvées de la linguistique historique.

La présentation du regretté Peter W. Halford s’intitule «Je suis un peu au fait du dictionnaire huron: je comprends leurs façons de parler métaphoriques’: métaphores amérindiennes en français et en anglais» (pp. 153-163). Il faut comprendre ici le terme *métaphore* au sens très large, puisque plusieurs des exemples présentés appartiennent plutôt à la catégorie de la métonymie (*robe-noire* «jésuite», p. 157). L’auteur attire notre attention sur le fait que les emprunts des langues européennes aux langues amérindiennes ne sont pas que lexématiques, mais peuvent également se présenter sous la forme de calques de locutions imagées; il en dresse la liste par champs sémantiques, avec les premières attestations en français et en anglais. Son article se termine par une critique de l’étymologie traditionnellement admise de *huron* (v. *FEW* 4, 516b et 517b, note 9, *HURA), qui lui semble relever de l’étymologie populaire; il propose de tirer cette forme d’un suffixe de la langue huronne servant à former des ethniques, *-hronon*. La démonstration repose, ici aussi, sur l’emploi massif du conditionnel.

Le long article de Claude Verreault et de Thomas Lavoie est consacré aux «Anglicismes lexicaux dans les parlers ruraux de l’Est du Canada: aspects géolinguistiques et historiques» (pp. 165-206). Cette belle étude repose sur le dépouillement de l’*Atlas linguistique de l’est du Canada* de G. Dulong (= *ALEC*), complété par le recours ponctuel aux données de l’atlas de Thomas Lavoie, *Les parlers français de Charlevoix, du Saguenay-Lac-Saint-Jean et de la Côte-Nord*. Sont examinés: les premières attestations, les voies de pénétration, les facteurs d’implantation, les concurrents lexicaux, et surtout la répartition régionale des anglicismes, illustrée par de nombreuses cartes remarquables par leur graphisme soigné. On appréciera en outre les 89 petits articles lexicographiques consacrés aux lexies traitées (pp. 191-204), qui ont bénéficié des richesses du fichier (lexical et métalexical) du *Trésor de la langue française au Québec*, et qui montrent l’expérience de rédacteur chevronné de Claude Verreault: la microstructure de ces articles est presque aussi complète — citations en moins — que celle des articles du *DHFQ* (v. mon compte rendu dans ce numéro des *Estudis Romànics*).

Le titre de la contribution d’Hélène Cajolet-Laganière, Pierre Martel et Michel Théoret, «Des emprunts à l’anglais différents des deux côtés de l’Atlantique» (pp. 207-215), est un peu trop large: il s’agit en fait d’une étude limitée aux calques sémantiques en français québécois. Les auteurs ont élaboré une banque d’anglicismes à partir d’ouvrages courants (essentiellement des dictionnaires correctifs), sans se demander si tous les mots répertoriés dans ces sources étaient bel et bien des anglicismes («Il importe en outre de préciser que, à cette première étape du travail, le dépouillement des sources a été fait systématiquement, sans donc remettre en cause l’étiquette ‘anglicisme’, ‘emprunt de sens’, ou autre, apposée par les auteurs, ayant décidé de reporter cette vérification à une étape ultérieure» (p. 208). Mais c’est pourtant par là qu’il fallait commencer! Il a été démontré depuis longtemps¹³ que

13. L’article magistral de Claude Poirier, «L’anglicisme au Québec et l’héritage français» (*Travaux de linguistique québécoise* 2, 1978, pp. 43-106), est absent de la bibliographie.

les puristes au Québec voient des anglicismes partout; une utilisation critique de leurs ouvrages est une condition préalable à toute recherche ultérieure.

La communication de Louise Péronnet s'intitule «Les emprunts de nature hybride (français/anglais) dans l'*Atlas linguistique du vocabulaire maritime acadien*» (pp. 217-226). L. Péronnet présente d'abord le dernier né des atlas géo-linguistiques canadiens (elle en est la co-auteure), dont il faut absolument tenir compte désormais pour l'étude de l'acadien et de ses régions dialectales. Celles-ci sont au nombre de trois: le nord du Nouveau-Brunswick; le reste du Nouveau-Brunswick ainsi qu'un point de l'Île-du-Prince-Édouard; le reste de l'Île-du-Prince-Édouard et la Nouvelle-Écosse (dans cette dernière zone, il s'agit en fait d'isolats assez éloignés les uns des autres). L'auteure a relevé environ 68% de termes d'origine française, et un peu plus de 31% de mots d'origine anglaise (p. 220); de ces 31%, un sixième environ correspond à ce que l'auteure appelle des emprunts de type hybride; ce sont en fait des lexies complexes résultant d'un calque de la lexie anglaise correspondante et dont un élément est resté anglais (par ex., *crate à homard* pour «cageot», de l'anglais *lobster crate*). C'est dans la région 2 (centre et sud du Nouveau-Brunswick) que ces variantes hybrides sont les plus fréquentes, bien que cette région soit moins anglicisée que la région 3 (Nouvelle-Écosse), qui utilise en revanche plus de termes anglais. Une étude de l'intégration de ces variantes dans les structures de la langue française (d'un point de vue syntaxique, morphologique et phonétique) montre qu'elles fonctionnent en fait comme de l'anglais francisé, et non comme un corps étranger dans la langue.

On reste en Acadie avec l'article de Patrice Brasseur, «Les anglicismes formels en franco-terreneuvien» (pp. 227-240). Les matériaux ici exposés ont été récoltés lors des enquêtes ayant servi à l'élaboration de son *Dictionnaire des régionalismes du français de Terre-Neuve*, un recueil très correct, et surtout très précieux, des régionalismes de l'isolat francophone de la péninsule de Port-au-Port à Terre-Neuve.¹⁴ L'auteur a d'abord dû séparer les anglicismes méritant un traitement lexicographique des mots anglais à mettre de côté car dus à un simple phénomène d'alternance codique, tous ses témoins étant bilingues. Cette entreprise est délicate, et il n'existe pas de solution idéale. Parmi les anglicismes (lexématiques) qu'il a choisi de nous présenter, P. Brasseur distingue les emprunts qu'il considère non intégrés (car «gardant leur prononciation d'origine», p. 230) des emprunts intégrés, car ayant subi des adaptations phonétiques et morphologiques. Cette dichotomie n'est peut-être pas véritablement pertinente du point de vue interne de la langue; si *can* «boîte de conserve» (p. 231) n'a subi aucune adaptation phonétique, c'est que les structures d'accueil de la phonologie des locuteurs n'en exigeaient aucune. On pourrait considérer que ce mot est tout aussi «intégré» qu'un autre ayant subi plusieurs adaptations.

Sous le titre «Evolution de la néologie française au Manitoba: le rôle de trois normes en contexte minoritaire» (pp. 241-254), Liliane Rodriguez présente quelques néologismes relevés au Manitoba et en France, et analyse leur traitement dans quelques dictionnaires d'usage. Les trois normes en question sont celles du français de France, du français québécois, ainsi que de l'anglais nord-américain. Les matériaux présentés n'offrent que bien peu d'intérêt et ont déjà été répertoriés ailleurs. Le fait que des néologismes français, québécois et anglo-américains existent également au Manitoba n'est guère surprenant: les Franco-Manitobains ne vivent pas sur une autre planète, ni à une autre époque. Les seules formes vraiment intéressantes sont celles qui n'appartiennent qu'au français du Manitoba: c'est sur ces unités-là que l'auteure aurait dû se concentrer. On notera en outre un certain nombre de maladroites: le tableau n° 1 illustrant les divers types de procédés néologiques (p. 248) offre des catégories qui ne sont pas toutes mutuellement exclusives (*plume feutre* n'est pas classé avec *coin repas* parmi les exemples de composition, mais dans une catégorie appelée «Variation», avec le statut de néologisme issu d'un archaïsme [*sic*]). La catégorie appelée «composition populaire» regroupe autant les appositions (*coin repas*) que les mots-valises (cf. *Francofonds*, probablement de *fonds francophone*, bien que ce ne soit précisé nulle part). L. Rodri-

14. Sur ce dictionnaire, v. mon compte rendu à paraître en 2004 dans *Romanische Forschungen*.

guez semble croire que le terme *technolecte* désigne un mot technique et non un vocabulaire de spécialité: «La composition savante permet constamment la création de technolectes, mots techniques et scientifiques» (p. 243), «Le pôle normatif français s'est développé avec d'innombrables technolectes de formations diverses (composés, dérivés, sigles, etc.)» (p. 247). Le *TLF* présente bien le mot *technolecte* comme un synonyme de «vocabulaire technique» (s. v. *techn(o)-*) et non de «technicisme». On relève également des erreurs de débutant, comme le fait de définir une locution substantivale (*snow angel*) par une locution verbale («faire un ange dans la neige», p. 247). L'article porte sur les néologismes, mais l'auteure oublie de traiter les siens: que sont ces instances «normatissantes» dont on nous parle en p. 248?

Beatrice Bagola signe un article plutôt faible intitulé «L'italien du Québec sous l'influence du français québécois» (pp. 255-262). Le sujet est passionnant, mais son traitement laisse à désirer. Les gallicismes en question ne sont pas présentés selon les règles de l'art, avec l'indication précise de leur source, de leur datation, etc.; on se contente de renvoyer à Bagola 1999, absent de la bibliographie, ainsi qu'à Villata 1990.¹⁵ Après avoir énuméré quelques emprunts de l'italien montréalais au français (général ou québécois), l'auteure vérifie la présence de certains d'entre eux dans la lexicographie italienne pour s'assurer qu'il s'agit bien de gallicismes et non de mots propres à l'italien. C'est en effet la moindre des choses. Ayant trouvé *amicale* dans le LEI (mais avec la marque «lett. o raro»), *vianda* dans le Zingarelli (mais précédé du signe †), *boîte* dans plusieurs dictionnaires (mais Zingarelli 2001 ne le donne aujourd'hui encore qu'avec le sens de «boîte de nuit» et non «boîte de conserve») et *gara* «stazione» dans un dictionnaire de dialecte napolitain, elle conclut péremptoirement: «Dans ces cas, il ne s'agit donc pas d'un emprunt à la langue française du Québec. L'utilisation des gallicismes traditionnels a probablement [*sic*] été favorisée par l'entourage francophone.» (p. 259). C'est le moins qu'on puisse dire ! Cet article est, de plus, peu soigné dans sa forme (les coquilles et autres fautes sont vraiment trop nombreuses).

Sanda Golopentia nous conduit aux Etats-Unis avec «Francophonie et identité franco en Nouvelle-Angleterre» (pp. 263-287). Il s'agit d'un article solide, très bien documenté, auquel on ne manquera pas de se référer à l'avenir pour toute discussion portant sur les Franco-Américains.

Louis Mercier, (méta-)lexicographe chevronné, a analysé «La difficile cohabitation des points de vue européen et nord-américain dans les dictionnaires du français: le cas du vocabulaire ornithologique» (pp. 291-305). Ses connaissances encyclopédiques en la matière lui ont permis d'illustrer les grandes difficultés que représente la rédaction d'articles traitant des ornithonymes en tenant compte du contexte francophone nord-américain. Les articles *merle*, *geai*, *pinson* et *chardonneret* du *DQA* 1992 sont tous très défectueux de ce point de vue. L'auteur nous apprend en revanche que les articles *chardonneret* et *merle* du *DFPlus* 1988 échappent à la plupart des critiques: «Après adaptation, il ne demeure aucune trace du point de vue européen.» (p. 302). Cela est peut-être dû au fait que L. Mercier lui-même en est probablement l'auteur!

Le recueil se termine plutôt mal, avec un article qui relève beaucoup plus de l'idéologie que de la science. Jean-Claude Boulanger présente, avec une indigeste abondance de néologismes, «Un épisode des contacts de langues: la néobienséance langagière et le néodiscours lexicographique» (pp. 307-324). L'auteur part en guerre contre la manie du politiquement correct (présentée comme d'autant plus détestable qu'elle nous vient du monde anglo-saxon, dont l'influence «sourd en filigrane», p. 308). Si cela est son droit le plus strict en tant que citoyen, comme linguiste on ne lui demande que de décrire et d'expliquer les phénomènes linguistiques engendrés par cette nouvelle attitude langagière. Or, c'est là que le bât blesse: la partie strictement scientifique de son article est insatisfaisante et ne respecte pas les règles d'usage en lexicologie descriptive. Je laisse la parole à l'auteur: «Les fragments qui composent ce petit lexique néobienséant ont été colligés par des étudiants et des étudiantes ayant participé à une recherche sur le thème de la rectitude langagière dans

15. Villata, Br., *L'italiano a contatto con il Francese e con l'Inglese. L'italien en contact avec le français et l'anglais*, Montréal: Montford & Villeroy, 1990.

un cours de lexicologie et de lexicographie [...]. Il donne une bonne idée de l'ampleur du phénomène et des différents mécanismes linguistiques mis en œuvre pour créer ce langage. Les unités lexicales rassemblées ci-dessous proviennent de sources écrites québécoises et françaises à caractère documentaire [...] ou dictionnaire, entre autres *LFT* 1993¹⁶ et *TB* 1996.»¹⁷ (p. 321). Suit une liste de lexies complexes, totalement décontextualisées, sans aucune référence, et sans qu'il soit possible de savoir de quelle source elles ont été tirées, à quel genre discursif elles appartiennent, etc. Il est bien évident que des trouvailles comme *personne métaboliquement différente* pour «cadavre» ou *personne à l'élocution alternative* pour «bègue» (p. 321) sont des inventions de journalistes, voire d'humoristes, pour amuser la galerie;¹⁸ elles ne donnent en rien «une bonne idée de l'ampleur du phénomène». D'autres expressions semblent plus courantes, mais sont évidemment restreintes à des genres discursifs bien délimités (langage administratif, rhétorique syndicale, etc.) et ne s'entendent pas souvent dans les cours d'école, où règnent en maître les dysphémismes (dont l'auteur ne parle jamais). On ne peut pas être pris au sérieux avec des discours alarmistes sur les dangers que fait courir à la langue le politiquement correct quand on n'a pas pris la peine d'évaluer la fréquence, voire l'existence des locutions incriminées dans l'usage réel de la population, tous genres discursifs confondus.

On le voit, ce cru 1997 de la série *Français du Canada - Français de France* s'affirme, dans l'ensemble, comme l'un des plus faibles que l'on ait connus. On en vient à se demander s'il vaut la peine de continuer d'organiser ces rencontres, qui par le manque de sérieux de certains de leurs participants contribuent en grande partie à jeter le discrédit sur notre discipline.